

**INFORMATION** pour pouvoir être pris en charge en tant que victime votre enfant doit être recensé soit sur place par les services de secours soit aux urgences par l'administration de l'hôpital

**AVERTISSEMENT** dans les premières semaines après cet événement, nous vous conseillons d'éviter les déclarations aux journalistes en particulier à la télévision ou à la radio.

POUR VOUS SOUTENIR ET VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS  
EVENTUELLES DEMARCHES JUDICIAIRES  
Association d'aide aux victimes **SAJIR**  
Situé au **Tribunal de Grande Instance de Créteil**  
Tél : 0800 171 805 (Val de Marne)

Tel : 116006 (N° National 7j/7j)  
ou  
01 80 52 33 76



**Cellule d'Urgence Médico-Psychologique  
SAMU 94**

Hôpital HENRI MONDOR  
51, avenue du Mal de Lattre de Tassigny  
94010 CRETEIL Cedex

**Dr Alexandra BOTERO, Psychiatre**  
**Mme Maïté BERGES, Psychologue**  
**Mme Lucie CLERVOY, Psychologue**  
**Mme Nathalie ORCHILLES, Assistante**

Secrétariat CUMP :  
Tel : 01 45 17 95 09  
Fax : 01 45 17 95 35  
[cump.samu94@aphp.fr](mailto:cump.samu94@aphp.fr)

**En cas d'urgence**  
Tél : 15 ou 01 45 17 95 00

## **Votre enfant vient de vivre un événement traumatique**

Sur le moment votre enfant a pu réagir par de l'angoisse. Celle-ci a pu se traduire dans l'immédiat par des émotions, des comportements inhabituels tels qu'une inhibition ou une excitation, de l'agressivité, un sentiment de détresse, des pleurs, des crises de tremblements, un malaise, qui varient selon chaque personne.

Il est possible que sur le moment votre enfant n'ait rien manifesté ou exprimé. Mais dans les jours ou les semaines qui suivent, ou même plus tard, des images qui ont été traumatisantes peuvent resurgir.

Ces images sont pénibles et peuvent s'imposer à l'esprit le jour comme la nuit. Elles s'expriment habituellement par des troubles du sommeil, des cauchemars, des troubles dépressifs, des angoisses ou des peurs, un sentiment de malaise ou d'insécurité, une irritabilité, des difficultés d'attention à l'école.

Souvent les enfants ne parlent pas facilement à leurs parents de ce qui leur est arrivé et de ce qu'ils ont pu ressentir : ils peuvent craindre de vous blesser, de renforcer votre chagrin, ils peuvent avoir honte, se sentir coupables de ce qui s'est passé.

Il est important de préciser que cet état s'observe aussi bien chez les bébés, les jeunes enfants et les adolescents.

L'expérience montre qu'il est important pour l'enfant de pouvoir parler de ce qu'il a ressenti auprès de personnes extérieures à sa famille.

Pour cela **nous vous proposons, pour votre enfant et pour vous-même, un entretien** avec un médecin, un psychologue ou un infirmier de la **Cellule d'Urgence Médico-Psychologique du SAMU 94**.

Ce sont des professionnels spécialisés dans la prise en charge des troubles liés à ce type d'événements.

## **Consultations d'aide aux enfants victimes de psycho-traumatisme de la Région Parisienne**

**93000 - BOBIGNY - Consultation de psychopathologie**

**Pr Baubet, Mme Marichez**

**Hôpital Avicenne - 125 rue de Stalingrad- Bobigny**

**Tél : 01 48 95 54 74**

**75012 - PARIS - Consultation de psychotraumatisme**

**Dr Vila, Mme Leray, Mme Malliart**

**Hôpital Trousseau - 26 avenue du Dr Arnold Netter - Paris**

**Tél : 01 44 73 64 10**

### **AUTRES PERSONNES ET LIEUX RESSOURCES**

#### **POUR LA PRISE EN CHARGE**

**DANS LE SERVICE PUBLIC...**

Les centres de PMI (Protection maternelle et infantile)  
Les Centres Médico Psycho Pédagogiques CMPP de votre secteur  
Les Centres Médico-Psychologiques de votre secteur  
Les médecins scolaires de l'établissement de votre enfant :  
de la maternelle au lycée